

# TERMES ET CONDITIONS

## INTRODUCTION

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre ACE, Accent Contrôles Électronique Inc. et l'acheteur et les conditions applicables à tout achat effectué. En signant ce document, vous acceptez que l'information contenue dans ce document soit à jour et valide. L'acquisition d'un bien ou d'un service implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente.

Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières. ACE se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de commande par l'acheteur.

## FACTURATION, PAIEMENTS ET PRIX

1. Le paiement complet est dû dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la facture.
2. Le client ne peut revendre un bien sans avoir préalablement effectué le paiement complet de ce bien.
3. Le client comprend que les prix peuvent changer en cours d'année et qu'il peut demander une soumission afin de garantir le prix pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. À la fin de la période de quatre-vingt-dix (90) jours (date de la soumission), il peut geler le prix de la soumission en passant une commande ferme avec un délai de livraison de maximum quatre-vingt-dix (90) jours. Il sera cependant possible de maintenir le prix pour une période plus longue de un (1) an pour les soumissions qui concernent les appels d'offres publiques dont les produits ACE sont spécifiés.
4. Un taux d'intérêt d'un pourcent et demi (1.5%) par mois sera applicable à tout montant restant non payé trente (30) jours après la date de facturation. Ces intérêts sont de type composé. ACE évaluera et chargera des frais supplémentaires pour tout retour de chèque pour des fonds insuffisants ou autres raisons.
5. Si une erreur de facturation s'est produite, nous pourrions appliquer un crédit équivalent aux intérêts composés à votre compte si vous nous informez dans les soixante (60) jours suivant la réception de votre facture.
6. ACE n'accepte pas les cartes de crédit. Le paiement doit être fait en tout temps par chèque ou transfert bancaire.
7. Une pénalité de cinquante dollars (50\$) sera applicable pour tout paiement par chèque refusé pour fonds insuffisant.

## GARANTIE LIMITÉE

8. ACE garantit aux acheteurs de produits et accessoires électroniques fabriqués par ACE que ceux-ci ne sont pas défectueux et n'ont pas de vice de main d'œuvre ou de matériaux.

Les obligations de la garantie d'ACE vis-à-vis l'acheteur se limitent, à la seule discrétion d'ACE, à la réparation ou au remplacement des pièces ou produits en cause, qui dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, sont démontrés défectueux soit en matériau ou en main d'œuvre.

Les seules garanties, implicite ou explicite, fournies par ACE sont:

- Une garantie limitée de deux (2) ans sur les pièces et la main-d'œuvre pour les défauts de fabrication de tous les contrôleurs électroniques d'épannage et harnais de câblage.
- Une garantie limitée de un (1) an sur les pièces et la main-d'œuvre pour les défauts de fabrication de tous les autres équipements.

Les réclamations de garanties seront valides uniquement si l'acheteur avise ACE par écrit de la découverte des défauts en question, ceci dans un délai n'excédant pas la limite de temps de la garantie précédemment décrite. De plus, il faudra remettre la preuve d'achat ainsi que le produit défectueux.

L'acheteur sera responsable des risques de perte et de dommage des produits et pièces ainsi retournés.

La garantie n'est pas applicable dans les circonstances suivantes:

- Tout dommage résultant d'une utilisation erronée, excessive, négligente ou non conforme à l'usage prévu du produit;
- Tout dommage causé par des conditions inappropriées de stockage ou de transport;
- Tout dommage résultant de la non-observance des instructions d'utilisation et d'entretien; - Tout dommage causé par l'usure normale;
- Tout dommage dû à des chocs, à la torsion, à la compression, à des chutes, à des accidents ou à des impacts anormaux échappant au contrôle d'ACE;
- Tout dommage découlant de changements dans l'apparence ou la couleur des produits.

Cette garantie ne couvre pas :

- L'usure, l'abus, le mauvais usage, les surcharges ou les modifications;
- Les frais de transport d'envoi, d'installation, de remplacement, de réparation en dehors de l'usine, ou tout autre frais relié au retour du produit à ACE ou à un centre de service autorisé;
- La responsabilité pour dommages directs, indirects ou immatériels ou tous délais.

En cas d'acceptation de garantie, ACE couvre les frais de retour des pièces ou produits.

Aucun employé ou représentant d'ACE n'est autorisé à modifier toute garantie de quelque façon que ce soit ou à offrir toute autre garantie sans que ces changements soient faits par écrit et qu'ils soient signés par un cadre dirigeant d'ACE.

## TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ

L'acheteur devient propriétaire du produit au moment de l'expédition (FAB au point d'expédition) de celui-ci et ce, dans tous les cas, que ce soit:

- Une livraison effectuée sur un compte de transport de l'acheteur;
- Une livraison effectuée sur le compte d'ACE;
- Tout autre moyen de livraison.

ACE ne peut fournir aucune assurance sur le transport. Si le client désire assurer le transport, il n'aura donc d'autre choix que d'assurer la livraison sur son compte de transport et de prendre une assurance avec le transporteur lui-même.

Dans le cas où l'acheteur refuse les frais de transport liés à une expédition à son compte ou ne fournit pas le bon numéro de compte, ACE se réserve le droit de recharger les frais de transport à l'acheteur en plus de frais administratifs.

\_\_\_\_\_

Initiales

## RETOUR DE PRODUITS ET ACCESSOIRES

9. L'acheteur qui souhaite effectuer un retour de produits ou accessoires doit aviser ACE de son intention par écrit dans un délai maximal de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la période d'achat.

ACE applique une charge de réapprovisionnement de trente pourcent (30%) pour tout retour de produits ou accessoires.

Aucun retour de produits ou accessoires ne sera autorisé par ACE si les conditions suivantes ne sont pas respectées :

- Une preuve d'achat valide doit être transmise au fournisseur (ACE);
- Tous produits ou accessoires retournés doivent être neufs, jamais utilisés ou installés.

L'acheteur assume tous frais de transport reliés au retour de produits ou d'accessoires.

## CONFIDENTIALITÉ ET INFORMATION DU CLIENT

10. À moins d'un consentement autre de votre part ou d'une divulgation faite conformément à un ordre juridique, toutes informations que nous détenons, autres que votre nom et adresse, sont considérées comme confidentielle et ne pourront pas être divulguées par ACE à quiconque autre que :
- Vous ou vos agences;
  - Une agence retenue par ACE pour le recouvrement de sommes que vous devez ou pour effectuer d'autres fonctions administratives, à condition que l'information serve uniquement à ces fins;
  - Une agence de recouvrement

## CHANGEMENTS

11. Vous acceptez de ne pas modifier le présent accord sans le consentement écrit préalable d'ACE. Aucune déclaration verbale d'un représentant des ventes, agent, dirigeant ou employé d'ACE ne permet de modifier les termes du présent accord.
12. ACE peut modifier les termes de l'accord présent en vous faisant part d'un préavis par écrit. Si vous ne voulez pas accepter ces modifications, vous pouvez les refuser en fournissant un avis écrit à ACE dans les trente (30) jours suivant la date où l'avis a été posté par ACE.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

13. Tous les recours prévus ici présents sont réputés être cumulatifs. Dans la mesure permise par la loi, ACE a également le droit au remboursement des frais raisonnables de recouvrement, frais de justice, des honoraires d'avocat et des dommages directs ou indirects résultant de la défaillance. Toute acceptation ultérieure par ACE des paiements par le Client en vertu du présent accord ne constitue pas en soi une renonciation à tout défaut existant, indépendamment du fait qu'ACE a connaissance ou non le défaut du client.
14. ACE se réserve le droit d'exploiter la compensation entre les montants dus par le Client à ACE et les montants dus par ACE à la clientèle.
15. Le présent accord et la relation juridique entre les parties seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de Québec et les lois du Canada qui y sont applicables et tout litige ou procédé que ce soit au sujet de cette entente, est décidé exclusivement par le tribunal du district de Québec dans la province de Québec, à l'exception des reliefs ou des saisies d'injonction pour lesquels le demandeur peut également choisir, à sa seule discrétion, tout autre tribunal qui autrement aurait dû connaître du litige.
16. Cet accord lie les parties et leurs successeurs ayant des droits respectifs.
17. Le présent Accord sera régi et interprété conformément aux lois de la province de Québec et les lois du Canada qui y sont applicables, et, aux fins du présent accord, les parties élisent leur domicile dans le district judiciaire de la ville de Québec, à l'exception des procédures de saisie, d'une injonction ou de recours similaires pour lesquels le demandeur peut également choisir, à sa seule discrétion, toute autre cour qui auraient eu compétence sur le différend.
18. En signant ce formulaire, je:

- Autorise ACE pour obtenir des informations sur l'historique de crédit de l'utilisateur ou de toute entreprise ou société nommée dans le contrat, et je reconnais que ACE peut fournir des informations à d'autres de mon expérience de crédit avec ACE.
- Suis d'accord pour être responsable du paiement de toutes les accusations en vertu de cet accord et de toutes mes obligations en vertu de cet accord.
- Reconnait que les conditions normales de paiement sont de 30 jours nets, avec un intérêt annuel de 18% pour retard de paiement.

19. Le représentant autorisé du client reconnaît avoir lu, compris et accepté les termes et conditions de cet ordre de vente.

---

Nom

---

Signature

---

Compagnie

---

Date

**ACE, Accent Contrôles Électroniques, Inc.**

29 Rue Giroux

Quebec, (QC) Canada

G2B 2X8

Telephone: (418) 847-6344

Fax: (418) 847-4851